

Calendrier des inscriptions administratives des Doctorant·e·s Université Paris Cité

Rentrée universitaire 2024/2025

| | Doctorant·e·s de 1 ^{ère} année | Réinscriptions doctorant·e·s en 2 ^e et 3 ^e année de thèse | Réinscriptions doctorant·e·s demandant à s'inscrire en 4 ^e année de thèse ou + | Demandes de césure |
|---|--|---|---|--|
| Application eCandidat (dossier dématérialisé préalable à l'inscription en ligne) | du 24/06 au 21/07/2024 puis du 23/08 au 14/12/2024 (toutes les pièces justificatives doivent avoir été déposées dans eCandidat) | <i>non concernés</i> | <i>non concernés</i> | Dossier de demande de césure dûment complété et signé à transmettre à l'Ecole Doctorale dans les délais. Date limite et sessions (selon le type de césure demandé) >> voir page 2 |
| Dates d'ouverture et fermeture des inscriptions administratives en ligne 2024/25 (= inscription à l'université et paiement des droits de scolarité) | Après validation du dossier eCandidat : Inscription en ligne du 05/07 au 21/07/2024 puis du 23/08 au 14/12/2024 | Après autorisation par l'ED : réinscription en ligne du 05/07 au 21/07/2024 puis du 23/08 au 14/12/2024 <i>modalités et date limite de l'ED : contactez votre gestionnaire d'ED</i> | Dossier de demande de dérogation à transmettre à l'Ecole Doctorale dès juillet 2024, et au plus tard le 25/10/2024 puis, après validation par l'ED et autorisation UPCité : réinscription en ligne du 05/07 au 21/07/2024 puis du 23/08 au 14/12/2024 | |

*Le paiement en 3 fois est possible uniquement jusqu'au 11 octobre 2024.
 Au-delà des dates limites indiquées ci-dessus, seules les situations exceptionnelles seront traitées par l'Équipe inscription.*

Les doctorants régulièrement inscrits en 2023/2024 soutenant leur thèse au plus tard le 31 décembre 2024 n'ont pas besoin de se réinscrire.

LIENS UTILES

Informations, précisions, formulaires, schémas récapitulatifs, etc.

1^{ère} année de doctorat

<https://u-paris.fr/doctorat/premiere-inscription/>

Réinscriptions 2^{ème} et 3^{ème} année de thèse

<https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-2eme-3eme-annee/>

Réinscriptions 4^{ème} année de thèse et plus

<https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/>

Foire Aux Questions / FAQ-Doctorat

<https://u-paris.fr/doctorat/faq/>



Université Paris Cité année universitaire 2024/2025 - CESURES

Modalités et formulaire : <https://u-paris.fr/doctorat/cesure/>

| Plusieurs sessions selon le type de césure demandé : Sessions d'examen des dossiers par l'université | DOCTORANT | ED | type de césure concerné | | |
|---|--|---|--|--|--|
| | Transmission par le doctorant à l'ED du dossier de demande, date limite : | Transmission par l'ED à l'Equipe Inscription du dossier validé et signé par l'ED, date limite : | césure annuelle : année universitaire 2024/25 complète | 1 seul semestre** : semestre 1 (du 1er septembre 2024 au 31 janvier 2025) | 1 seul semestre** : semestre 2 (du 1er février au 30 juin 2025) |
| session 1 | 28/06/2024 | 05/07/2024 | X | X | X |
| session 2 | 06/09/2024 | 16/09/2024 | X | X | X |
| session 3 * | 04/10/2024 | 21/10/2024 | X | X | X |
| session 4 | 13/11/2024 | 25/11/2024 | | | X |

* attention : 3ème session = dernière session pour les demandes de césure annuelle, et pour les demandes de césure sur le 1er semestre 2024/2025.

** En cas de césure sur un seul semestre, le-la doctorant-e est tenu-e de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter les modalités et la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.

Aucun dossier de demande de césure ne peut être transmis directement par les doctorants à l'Equipe Inscription.

INSCRIPTIONS - PRECISIONS

Au sein de la DRIVE, les inscriptions administratives sont gérées par l'Équipe inscription du Département Gestion administrative des doctorants, du pôle « Collège des Ecoles Doctorales & HDR » (CED).

Doctorant-e-s : 1er interlocuteur à privilégier = votre gestionnaire d'Ecole doctorale.

- **1^{ère} inscription en doctorat à Université Paris Cité** : Après sélection de l'étudiant par l'Ecole Doctorale (ED), inscription entièrement dématérialisée, en deux phases : 1/ application e-Candidat (dossier en ligne) 2/ après validation du dossier eCandidat, inscription en ligne et paiement des droits de scolarité. Informations complémentaires et schéma récapitulatif des étapes principales [sur notre page dédiée aux futurs D1](#), et la [FAQ-Doctorat](#).
- **Réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année** : Exclusivement en ligne. Après réception par l'Equipe Inscription de la liste des doctorants autorisés à se réinscrire transmise par l'ED, les doctorants reçoivent un mail indiquant la marche à suivre pour se réinscrire en ligne. Informations complémentaires et schéma récapitulatif des étapes principales [sur notre page dédiée aux D2 et D3](#), et la [FAQ-Doctorat](#).
- **Prolongation et réinscription en année dérogatoire** : suivre impérativement la procédure indiquée et le schéma récapitulatif sur le site du CED <https://u-paris.fr/doctorat/reinscription-en-4eme-annee-plus/>
Les dossiers de demande de prolongation / dérogation pour une réinscription en 4^{ème} année de thèse ou plus doivent être transmis dans les délais par les doctorants à leur ED. Les ED transmettent ensuite les dossiers signés par leur direction à l'Equipe Inscription du CED, pour validation et signature de la présidence Université Paris Cité (UPCité). Après autorisation par UPCité, le doctorant reçoit un mail indiquant la marche à suivre pour se réinscrire en ligne.

Date limite des inscriptions et réinscriptions administratives (= paiement des droits de scolarité) : calendrier page 1.

Au-delà de la date limite, le doctorant sera considéré comme étant en abandon de thèse si aucune démarche n'a été effectuée dans les délais. Les démarches préalables au paiement des droits doivent donc impérativement être effectuées dans les temps, et en tenant compte des délais de traitement et de signature par les services administratifs.

L'inscription administrative est entièrement dématérialisée (démarches et paiement en ligne). **L'inscription est effective dès que le doctorant a payé les droits de scolarité pour l'année en cours.**

Après activation du compte UPCité (délai : 24 à 48h), accès à l'Intranet, à l'application [MonDossierWeb](#) pour télécharger un certificat de scolarité ou une quittance, etc.

Les doctorants sont tenus de mettre à jour leur adresse postale lors de leur (ré)inscription en ligne, et à la modifier dans l'application MonDossierWeb en cas de changement d'adresse en cours d'année.

Les cartes d'étudiant et/ou leur annexe sont éditées uniquement si les pièces justificatives PJWeb ont été déposées par les doctorants et validées par l'université (= étape 7 du schéma récapitulatif), puis transmises à l'ED.

Astuces / informations utiles :

- Vérifiez régulièrement la boîte spams de votre messagerie : des messages de l'université peuvent s'y trouver. Si vous rencontrez un dysfonctionnement avec les applications de l'université : **pensez à vider le cache de votre navigateur.**
- **Régler son ordinateur sur l'heure de Paris permet d'éviter des bugs** d'accès aux applications + Moodle.
- Votre compte UPCité doit être activé pour utiliser la plupart des applications en ligne de l'université.
- PJWeb, ENT, etc. : le **délai d'activation du compte UPCité est de 24 à 48h** (il est donc normal de ne pouvoir accéder à certaines applications aussitôt après votre (ré)inscription en ligne)